

ACCORD CADRE

Entre

L'Université Catholique de Lyon, représentée par Thierry MAGNIN, Recteur

Et

L'Université d'Abomey Calavi, représentée par Brice SINSIN, Recteur

La Chaire UNESCO des « *Droits de la personne et de la démocratie* » de l'Université d'Abomey Calavi et la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » de l'Université Catholique de Lyon déclarent vouloir développer un partenariat dans un esprit d'échange et de coopération, dans les domaines de la recherche et de la formation.

Cette coopération prend des formes diverses qui donnent lieu à signature d'avenants particuliers.

Elle portera sur les axes suivants :

Article 1

Les deux parties s'engagent à une coopération dans la gestion de doctorants. Cette coopération se traduira par une codirection de thèses ainsi que par l'accueil de doctorants pour des séjours de trois mois, avec bénéfice si possible, de bourses de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Cette procédure de codirection a pour objet d'instaurer et de développer une coopération scientifique en favorisant la mobilité des doctorants et des enseignants chercheurs des deux Universités.

Un avenant à cet accord cadre précisera les modalités pratiques de mise en œuvre de cet article.

Article 2

Les deux parties s'engagent à l'organisation conjointe de séminaires et de colloques internationaux tous les deux ans. Elles informeront leurs publics respectifs des initiatives de chacune d'elles.

Article 3

Les deux parties s'engagent à un échange de compétences, notamment dans les domaines de l'interculturalité et de la gestion des conflits.

Article 4

Les deux parties coopèrent en vue de l'organisation d'un Master Recherche sur le thème « *Gestion des conflits, Médiation et Interculturalité* », en prenant en compte les réalités de chacune des deux Universités et leurs contraintes économiques respectives.

L'obtention d'un financement est une condition préalable à la réalisation de ce projet.

Article 5

Les deux parties coopèrent en vue de l'élaboration de projets de recherche, en lien avec une troisième Université francophone.

Article 6

Le présent Accord-cadre est signé pour une durée de trois ans, à compter du 18.09.2013
Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties après préavis d'une année universitaire.
L'examen d'une modification peut être demandé par l'une ou l'autre partie.

Fait en autant d'exemplaires que de signataires,

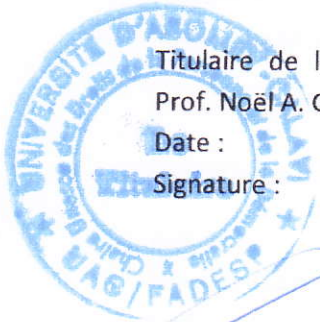
Pour l'Université d'Abomey Calavi,

Titulaire de la Chaire UNESCO

Prof. Noël A. GBAGUIDI

Date :

Signature :



Le Recteur

Prof. Brice SINSIN

Date : 18.09.2013

Signature :



Pour l'Université Catholique de Lyon

Université Catholique de Lyon

Titulaire de la Chaire UNESCO

Prof. Pascale BOUCAUD

Date : le 16 juillet 2013

Signature :

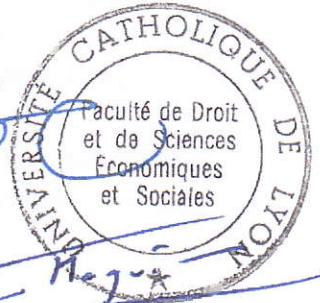
23 Place Carnot
69286 LYON Cedex 2
Tél. 04 72 32 50 50
www.univ-catholyon.fr

Le Doyen de la Faculté de Droit, Sciences économiques et sociales

Prof. Marc OLLIVIER

Date : le 16 juillet 2013

Signature :



Le Recteur

Prof. Thierry MAGNIN

Date : le 16 juillet 2013

Signature :